

ARRONDISSEMENT DE PONTOISE

VILLE D'OSNY

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du jeudi 6 avril 2023.

Le six avril deux mille vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal d'Osny, convoqué légalement le trente-et-un mars deux mille vingt-trois s'est réuni en séance.

M. Jean-Michel LEVESQUE, Maire.

Mme Christine ROBERT, M. Jean-Yves CAILLAUD, Mme Tatiana PRIEZ, M. Claude MATHON, Mme Danièle DUBREIL, M. Michel PICARD, M. Philippe HOGOMMAT, Mme Laura BELLOIS ; Adjoints au Maire.

M. Daniel HEQUET, Mme Nicole SIEPI, M. Abdelmalek BENSEDDIK, Mme Anne-Marie BESNOUIN, M. Laurent BOULA, M. Chaouki BOUBERKA, Mme Caroline OLIVIER, M. Christian DANDRIMONT, Mme Amandine MARTINEZ, Mme Jennifer BALLAND, Mme Virginie BUSSON, Mme Christelle BENDADDA, M. Sylvain LANDEMAINE, M. Mickaël MARC, Mme Barbara LEVESQUE, Conseillers Municipaux.

ONT DONNÉ POUVOIR :

Mme Coline OLIVIER	à	M. Jean-Yves CAILLAUD
M. Olivier MEDROS	à	Mme Christine ROBERT
M. Franck GAILLOT	à	M. Chaouki BOUBERKA
Mme Laurence TEREFENKO	à	M. Michel PICARD
M. Guillaume GINGUENE	à	M. Claude MATHON

ABSENTS :

M. Nassim KERBACHI
Mme Virginie THERIZOLS

SECRETAIRE DE SÉANCE :

Mme Jennifer BALLAND

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 31.

**079.04.2023 FINANCES
COMPTE DE GESTION 2022**

L'exécution des dépenses et recettes relatives au budget de la commune de l'exercice 2022 a été réalisée par le Trésorier de Cergy et le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif.

Il comporte :

- Une balance générale de tous les comptes tenus par le Trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité) ;
- Le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité

Il est proposé à l'assemblée d'adopter le compte de gestion du Trésorier de l'exercice 2022 du budget de la commune constatant ainsi la concordance avec le compte administratif.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le compte de gestion de l'exercice 2022 établi par le Trésorier de Cergy,

VU l'avis favorable à l'unanimité de la commission plénière du 27 mars 2023,

Considérant que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2022 a été réalisée par le Trésorier de Cergy et le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du budget de la commune,

Statuant sur les opérations de l'exercice 2022, sauf apurement et règlement par le Juge des comptes, d'admettre pour cet exercice :

- Résultat de fonctionnement 2021 :	2 781 767,91
o Dont reporté en fonctionnement en 2022 :	1 267 649,79
- Résultat de fonctionnement 2022 :	2 778 783,11
<u>Résultat de fonctionnement cumulé :</u>	<u>4 046 432,90</u>
- Résultat d'investissement 2021 :	747 185,46
- Résultat d'investissement 2022 :	-3 825 780,93
<u>Résultat d'investissement cumulé :</u>	<u>-3 078 595,47</u>

**LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,
DECIDE : A L'UNANIMITE**

Article 1 :

D'approuver le compte de gestion du Trésorier de l'exercice 2022 du budget principal de la commune, arrêté comme suit :

- Résultat de fonctionnement 2021 :	2 781 767,91
o Dont reporté en fonctionnement en 2022 :	1 267 649,79
- Résultat de fonctionnement 2022 :	2 778 783,11
<u>Résultat de fonctionnement cumulé :</u>	<u>4 046 432,90</u>
- Résultat d'investissement 2021 :	747 185,46
- Résultat d'investissement 2022 :	-3 825 780,93
<u>Résultat d'investissement cumulé :</u>	<u>-3 078 595,47</u>

Article 2 :

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait et délibéré à OSNY, le 6 avril 2023
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,



Le Maire


Jean-Michel LEVESQUE